

**RAPPORT N° 05/6-04**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RUE DES GOYAVES**  
**REFECTION DE CHAUSSEE ET DE TROTTOIRS**

**APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**  
**AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères, et rentrent dans certains domaines comme celui de la voirie.

La Commune souhaite engager des travaux de réfection de chaussée et de trottoirs à la Rue des Goyaves, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Afin de sécuriser le cheminement et les traversées des piétons sur la Rue des Goyaves, et d'améliorer le confort des usagers de la voie, des travaux sont nécessaires. Ils consistent en la réfection du corps de chaussée et en la création de trottoirs, ainsi qu'en la remise en état des trottoirs existants.

**Plan de financement prévisionnel**

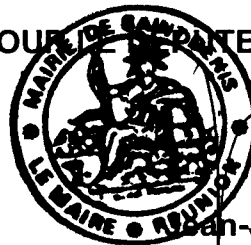
- Estimation totale du projet		35 000,00 € HT
- Participation du Département	(85 %)	29 750,00 € HT
- Part de la Commune	(15 %)	5 250,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**  
**LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



**Jean-Jacques MOREL**

DELIBERATION N° 05/6-04  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 septembre 2005

**OBJET**

**RUE DES GOYAVES  
REFECTION DE CHAUSSEE ET DE TROTTOIRS**

**APPROBATION DE L'OPERATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT  
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-04 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réfection de chaussée et de trottoirs à la Rue des Goyaves.

**ARTICLE 2**

Approuve le plan de financement correspondant :

- Estimation totale du projet	35 000,00 € HT
. Participation du Département	29 750,00 € HT
. Part de la Commune	5 250,00 € HT

**DELIBERATION N° 05/6-04**

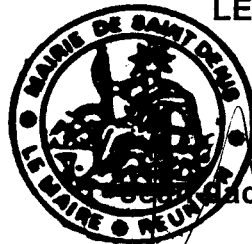
**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT  
LE 1<sup>ER</sup> ADJOINT**



Jacques MOREL